



CCAS DE  
CACHAN

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RESIDENCE AUTONOMIE DU MOULIN  
(PARTIE LOGEMENT - BUDGET ANNEXE DU CCAS)**

L'exécution budgétaire se décompose de la manière suivante pour l'exercice 2024 :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes	150 306,64 €	1 071 644,78 €	1 221 951,42 €
Dépenses	56 275,29 €	1 225 561,25 €	1 281 836,54 €
<b>Résultat de l'exercice 2023 (a)</b>	<b>94 031,35 €</b>	<b>-153 916,47 €</b>	<b>-59 885,12 €</b>
Résultat à la clôture de l'exercice 2022 (b)	22 564,16 €	-18 601,88 €	3 962,28 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2023 (c)		0,00 €	
<b>Résultat de clôture 2023 (d=a+b-c)</b>	<b>116 595,51 €</b>	<b>-172 518,35 €</b>	<b>-55 922,84 €</b>

### **1 – La section d'investissement**

#### **Recettes**

La recette la plus importante de la section d'investissement est la subvention d'équipement reçue du budget Ville (115 000 €).

Viennent ensuite les amortissements des biens pour un total de 26 793,24 €.

La dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (6 700 € prévus au budget 2024) n'a pas été mandatée. Elle a été réinscrite au BP 2025 en dépenses (9 000 €) et en recettes (4 000 €) de façon à augmenter le stock existant (6 500 €) à hauteur de 11 500 €, selon les exigences réglementaires et en accord avec le comptable public. Pour rappel, il s'agit d'une mesure d'amélioration de la qualité comptable qui matérialise une mise en réserve permettant d'amortir les charges des admissions en non-valeur. Cette opération d'ordre budgétaire trouve sa contrepartie en dépenses de fonctionnement pour un montant identique.

Les autres recettes correspondent aux cautionnements reçus, à hauteur de 8 513,40 € (contre 6 612,90 € en 2023). Le FCTVA n'a pas encore été perçu en 2024.

Au global, les recettes d'investissement s'établissent à 150 306,64 € (58 523,61 € en 2023).

**Dépenses**

Les investissements réalisés sur le budget 2024 s'élèvent au total à 56 275,29 € et ont financé les acquisitions suivantes :

✚ Rénovation de salles de bain et kitchenettes :	10 802 €
✚ Changement des sols :	10 169 €
✚ Divers travaux d'électricité / éclairage	5 447 €

Les dépôts et cautionnement reversés au moment de départs de résidents se sont élevés à 3 537 € pour 2024.

Les opérations comptables d'amortissement des subventions s'élèvent à 16 436,00 €.

**2- La section de fonctionnement****Recettes**

Les recettes de fonctionnement du budget de la RAM se répartissent de la manière suivante :

✚ Produits des loyers :	601 668,82 €
✚ Subvention d'équilibre (budget principal) :	452 939,96 €
✚ Subventions Département (forfait autonomie + poste AMP) :	0,00 €
✚ Reprise des subventions d'investissement :	16 436,00 €
✚ Autres produits divers :	600,00 €

La majeure partie des recettes de fonctionnement de la résidence demeure celle relative aux produits des loyers des résidents. Les loyers perçus en 2024 se sont élevés à 601 668,82 € (593 558,33 € en 2023).

Rappelons, comme chaque année, que les prix de journée sont fixés annuellement par le Conseil départemental, par le biais d'une délibération distinguant des tarifs pour les résidents entrés avant ou après la réhabilitation de la résidence.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal a été exécutée à hauteur de 452 939,96 € (356 111,65 € en 2023). Cette augmentation a été rendue nécessaire :

- ✚ Par le résultat reporté déficitaire (18 601,88 €) à comparer au résultat reporté positif en 2023 (42 148,98 €),
- ✚ Par l'augmentation des dépenses de chauffage (+ 57K €), de loyer (+ 52K €), d'électricité (+ 10K €) et d'entretien du bâtiment (+ 11K €)

Enfin, l'établissement reçoit le forfait autonomie du Conseil départemental du Val-de-Marne. Il s'élevait pour rappel à hauteur de 43 970 € en 2023 et 38 090 € en 2022.

La notification pour 2024 d'un montant de 38 854 € est en cours de perception. A ce titre, elle ne figure pas sur le résultat 2024. Elle est enregistrée au BP 2025.

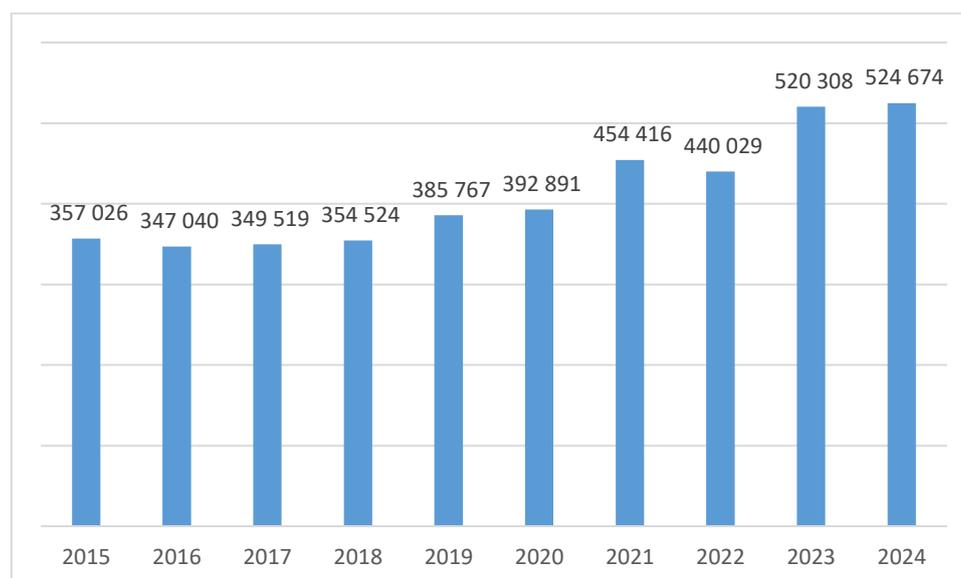
Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été exécutées à hauteur de 1 225 561,25 € et correspondent aux secteurs suivants :

Chapitre	Chapitre	2023	2024
011	<b>DEPENSES AFFER. A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>163 672,50 €</b>	<b>231 738,35 €</b>
	<i>DONT FLUIDES</i>	123 943,00 €	194 493,00 €
012	<b>DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>	<b>520 308,27 €</b>	<b>524 673, 53 €</b>
016	<b>DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>	<b>383 829,04 €</b>	<b>469 149,37 €</b>
	<i>DONT LOYERS</i>	219 559,00 €	271 882,04 €
	<i>DONT DIVERS (ESSENTIELLEMENT GESTION ENTRETIEN BATIMENT)</i>	133 948,04 €	170 201,89 €
	<i>DONT CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	591,00 €	272,20 €
	<i>DONT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>	29 731,00 €	26 793,24 €
	<b>Somme :</b>	<b>1 067 809,81 €</b>	<b>1 067 809,81 €</b>

➤ *Les dépenses afférentes à l'exploitation courante :*

Elles concernent essentiellement les fluides. Viennent ensuite l'animation pour 13 900 € (10 080 € en 2023) et les prestations de blanchisseries pour 8 199 € (16 144 € en 2023).

➤ *Les charges de personnel :*



En 2024, la masse salariale a été stabilisée (+ 0,8%) après avoir connu une forte hausse en 2023 du fait de la création de 2 postes de gardiens.

➤ *Le loyer Valdevy :*

Le loyer versé à Valdevy propriétaire du bâtiment, a été exécuté à hauteur de 271 882 € (219 559 € en 2023). A défaut de réception des justificatifs, ce montant reste estimé par les services municipaux.

➤ *L'entretien du bâtiment :*

Ces dépenses sont consacrées au cadre de vie des résidents et servent à la remise en état des studios (à chaque départ de résidents), à des petites réparations courantes et à la maintenance de l'ensemble des équipements.